



Rompre ma convention de stage (non rémunérée)

Par **papy_15**, le **03/07/2018** à **21:43**

Bonjour à toutes et à tous,
Depuis une semaine, je suis en stage. Le stage ne se passe pas du tout comme prévu. Lors de l'entretien, on m'avait dit que je ferais de la finance. Or, je me retrouve depuis une semaine au poste de stagiaire d'accueil. Mes missions: prendre le courrier, l'ouvrir, l'enregistrer, le distribuer, envoyer des colis et photocopier et scanner des chèques. Clairement, je ne m'attendais pas du tout à faire cela. Cela me déprime d'autant plus que je souffrais depuis février de depression. J'ai l'impression que ce stage me déprime encore plus. Puis-je rompre ma convention de stage sachant qu'il sagissait d'un stage non rémunéré.
Merci d'avance de vos réponses